

 Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Institut fédéral de métrologie METAS

## Votre instrument de mesure audiométrique a-t-il été vérifié?

Selon les art. 2 et 6, de l'ordonnance du DFJP du 9 mars 2010 (RS 941.216), les instruments de mesure utilisés pour des contrôles audiométriques en matière de santé (audiomètres et cabines d'audiométrie) doivent être soumis chaque année à une vérification. Utilisez-vous des instruments de mesure audiométriques qui n'ont pas encore été vérifiés? Si tel est le cas, veuillez prendre contact avec METAS: (info[at]metas.ch, 058 387 01 11).



Responsabilité  
rédactionnelle:  
Pierre Klauser, CMPR